

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2011

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Jean-Paul COMBE	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM			X
Christian PESSELON	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X		
Marthe JACMAIN	Adj	X			Sonia PUIPIER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM			X
Irène CARRERAS	CM	X							
Cécile ARTHAUD	CM	X							
Pierre BEAU	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : M. LAURENT François				
Sur Convocation du Maire en date du 13/12/2011									

ORDRE DU JOUR

- **Décision modificative budget commune**
- **Travaux**
- **Divers**

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : BUDGET COMMUNE

Pour permettre d'ajuster le budget, il est nécessaire de procéder à quelques modifications de fin d'année 2011

désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 64168 : Autres emplois d'insertion	2 475.20 €	
Total D 012 : Charges du personnel	2 475.20 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		2 944.15 €
D 2183 : Matériel de bureau et info		1 390.25 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles		4 334.40 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	19 742.55 €	
D 2315 : Immos en cours-inst. techn.		15 408.15 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	19 742.55 €	15 408.15 €
D 6554 : Contribution organ. regroup.		2 475.20 €
Total D 65 : Autres charges gestion courante		2 475.20 €

BUDGET : RESTES À RÉALISER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2012, il est indispensable de prévoir les restes à réaliser en reportant les programmes des travaux prévus sur l'exercice 2011 et non achevés sur celui de 2012.

Monsieur le Maire propose les Crédits de report au Budget Primitif d'un montant de 180 000 € à l'article 2313.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité les Crédits de report au Budget Primitif d'un montant de 180 000 € à l'article 2313.

TRAVAUX ÉLECTRIQUES DANS LES LOCAUX TECHNIQUES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est important de prévoir des travaux électriques dans les locaux des services techniques.

Il présente pour ce faire le devis établi par la EURL Yves GAYRAUD Au Bourg 42130 MARCOUX d'un montant de 3 081 € HT, concernant la mise aux normes électriques relatif aux travaux dans l'atelier, le vestiaire-bureau, le garage annexe, le coffret.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis précité d'un montant total HT de 3 081 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 19 décembre 2011

Le Maire,
Ludovic BUISSON